

Une question ? Appelez le **01 48 06 54 92**

OFFRES D'EMPLOI S'ABONNER

Login

[Problème d'identification ?](#)

OK

 Mémoriser

Recherche...



Testez gratuitement pendant 1 mois

TESTEZ-NOUS

[POLITIQUE NATIONALE](#)[ACTUALITÉ LOCALE](#)[MÉDECINE](#)[SOINS & ACCOMPAGNEMENTS](#)[ACTEURS DU SECTEUR](#)[SILVER ÉCONOMIE](#)[GESTION, FINANCES & RH](#)[JUSTICE & FAITS DIVERS](#)[PRATIQUE](#)[AGENDA](#)

## Statut vaccinal des résidents: le futur protocole sur une ligne de crête

ARTICLE 11/03/2021 [POLITIQUE NATIONALE, ACTEURS DU SECTEUR](#)

Photo: Adobe Stock/Nattapol\_Sritongcom

Le nouveau protocole ministériel attendu pour cette fin de semaine doit entrer dans une étroite fenêtre, entre l'absence de différenciation de traitement entre les résidents d'Ehpad vaccinés et les autres, qui est demandée par les fédérations, et l'avis prudent du HCSP, selon les éléments rapportés à Gerontonews par la Fnadepa, la FHF et le cabinet de Brigitte Bourguignon.

Quelles recommandations contiendra le nouveau protocole, imminent, à destination des Ehpad, alors que la progression de la couverture vaccinale des résidents appelle selon plusieurs acteurs à un allégement fort des mesures sanitaires?

Si les assouplissements sont certains, [Brigitte Bourguignon l'a affirmé le 10 mars à l'Assemblée nationale](#), reste à savoir à quel degré. Et le suspense reste entier. La question éthique de la distinction entre les résidents selon leur statut vaccinal reste notamment épiqueuse.

Lors de sa réunion hebdomadaire, un peu plus tard ce même jour, avec les fédérations du grand âge, la ministre a en effet rappelé "que le HCSP [Haut conseil de la santé publique, consulté mi-février] recommandait de faire une distinction entre personnes vaccinées et non vaccinées, et que le Conseil d'Etat, [dans son avis du 3 mars y incitait](#)", a rapporté son cabinet à Gerontonews ce 11 mars.

Profitez de toute l'information Gerontonews.com en continu & illimité

*Articles illimités**Dossiers pratiques illimités**Newsletter quotidienne**Multi-comptes*

Testez gratuitement pendant 1 mois

[DÉCOUVRIR L'OFFRE](#)

### Pratique

Pour favoriser la liberté d'aller et venir des résidents, posez un cadre clair

FICHE 31/12/2020

 Retenir les soignants en Ehpad privé: deux clauses mal connues qui peuvent s'avérer utiles!

FICHE 15/12/2020

 Covid: comment tenir un registre des visites conforme avec la réglementation ?

Les offres 

Responsable Immobilier en Santé H/F



LES OFFRES D'EMPLOI

Inscrivez-vous à la news quotidienne gratuite

Et "la ministre a rappelé que l'effet maximal de la vaccination n'arrive qu'à la deuxième semaine après la seconde dose. A ce stade, seulement 50% des résidents d'Ehpad ont cette protection maximale".

Toutefois, la ministre a souligné que le [protocole du 5 mars](#) préconisant une sortie pour les résidents "vaccinés suivant un schéma vaccinal complet" ne consistait qu'en "une mise à jour technique des recommandations du ministère concernant les sorties des résidents suite à l'avis du Conseil d'Etat".

Et elle a répété que "le protocole sur l'assouplissement plus global des mesures de gestion sera publié à la fin de [cette] semaine".

Dans le détail, Brigitte Bourguignon "a rappelé que toute mesure de gestion doit faire l'objet d'un dialogue entre toutes les parties prenantes de l'établissement, au sein par exemple du conseil de la vie sociale, et doit donner lieu à une communication à l'ensemble des personnes accompagnées et leurs proches".

Son cabinet relate aussi ces propos: "Chaque direction d'établissement pourra donc assouplir les mesures de gestion de l'épidémie en fonction de l'avancement de la campagne vaccinale et de la situation épidémique locale, en lien avec l'équipe soignante et l'ARS [agence régionale de santé]. Les mesures d'assouplissement pourront être remises en cause en cas de détection de plusieurs cas sein de l'établissement".

En synthèse, "la philosophie de ce protocole est bien de permettre aux résidents de retrouver une vie sociale, un droit à la vie privée et familiale et à la liberté de choix des personnes", a-t-elle fait valoir auprès des fédérations.

### **"Pas de différenciation de principe" entre les résidents**

La Fédération nationale des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa) s'est montrée optimiste auprès de Gerontonews ce 11 mars. Elle a réaffirmé lors de la réunion "qu'elle ne souhaitait pas de différence entre les résidents [selon leur statut vaccinal] pour des raisons éthiques", a rapporté sa directrice, Annabelle Vêques.

"A partir du moment où les personnes ont été informées des risques et ont décidé en conscience qu'elles ne voulaient pas être vaccinées, il n'y a pas de raison de les empêcher d'avoir la même vie que les autres. Je pense qu'on était assez unanimes au niveau des fédérations là-dessus", a-t-elle ajouté.

"Qu'il puisse y avoir des petites précautions particulières à la marge, oui, mais on ne peut pas dire que [seuls] les résidents vaccinés sortent."

Selon elle, le document "projet" encore en concertation le 10 mars prenait en compte l'avis du HCSP -auquel les fédérations n'ont par ailleurs pas eu accès-, et intégrait encore des mesures "extrêmement différentes" entre les deux situations, ce qui n'était pas acceptable.

Le document qui est attendu ces jours-ci devrait "a priori tenir compte" du point de vue des fédérations, espère-t-elle, attendant toutefois de "voir" le texte. "La ministre nous a dit qu'elle n'avait pas prévu de distinction entre les résidents vaccinés ou non", a en tout cas assuré Annabelle Vêques.

Marc Bourquin, conseiller stratégique de la Fédération hospitalière de France (FHF), joint également ce 11 mars par Gerontonews, attend lui aussi de voir, rapportant que la ministre avait souhaité "relativiser" le protocole du 5 mars.

"Elle a pris position pour dire qu'il n'y avait pas de différenciation de principe à faire. On comprend, mais il va falloir lire le texte", a-t-il prudemment avancé.  
"Il faudra voir comment on décline cette non-distinction" et notamment faire en sorte "d'assurer la sécurité des uns et des autres", a-t-il ajouté.

Comme [il l'avait déjà fait valoir](#), Marc Bourquin a répété que si les personnes ont été bien informées et ont refusé le vaccin, c'est "une erreur" de leur refuser des sorties.

Il prône "une décharge" à faire signer à la personne refusant le vaccin, assurant qu'elle a été informée. Si elle sort de l'Ehpad, "à son retour, s'il n'y a pas de certitude absolue sur la protection par la vaccination, il n'est pas absurde de lui dire que, pour protéger les autres, elle doit rester confinée en chambre quelques jours", a-t-il suggéré.

Il a aussi rapporté que les recommandations à venir constituaient "une première salve d'assouplissements" avant "[d'autres mesures] sous 15 jours", ce qu'a également rapporté la Fnadepa.

Interrogé par Gerontonews sur la position définitive adoptée par la ministre dans le futur protocole sur une distinction claire ou non opérée selon le statut vaccinal, le cabinet de la ministre a simplement répondu que Brigitte Bourguignon avait "pris en compte les avis" formulés par tous les acteurs.

Il n'a pas confirmé ni infirmé un ajustement des mesures d'ici deux semaines.

Votre adresse Email...



## Évènements

Webinaire de Gérond'if "Technologies, innovations, silver économie"

Le 18/03/2021

7e Journée interrégionale Diabétologie et Gérontologie

Le 18/03/2021

[PROPOSER UN ÉVÈNEMENT À L'AGENDA](#)

## Une nouvelle livraison de vaccins début avril

Autre motif de satisfaction pour Annabelle Vêques, l'assurance par la ministre de nouvelles livraisons de vaccins aux Ehpad par le flux A (les pharmacies d'officine), comme annoncé par Brigitte Bourguignon devant les députés.

Cela concernera "les résidents qui entrent [en Ehpad]", les réfractaires "qui changent d'avis" et "ceux qui étaient dans un cluster", sachant que "la doctrine a changé", s'est réjoui Marc Bourquin.

Le cabinet a précisé les propos de la ministre pendant la réunion: "99,7% des livraisons de doses de vaccins passées par le flux A ont été conformes aux commandes. S'il a été un vrai succès logistique, ce schéma de livraison est trop complexe pour qu'il soit pérennisé. Néanmoins, au regard du nombre d'établissements n'ayant pas pu [recevoir des vaccins] [...] de nouvelles rotations du flux A vont être organisées".

Brigitte Bourguignon a précisé que "les dernières livraisons de la troisième rotation vont être faites jusqu'au 23 mars" et que "les nouvelles livraisons commenceront rapidement après, avec des premières commandes qui pourraient être passées au début du mois d'avril".

Lorsque "peu de doses seront nécessaires à l'Ehpad [...], des solutions alternatives à la livraison par flux A seront privilégiées", telles qu'une participation "du médecin traitant", la mobilisation "d'équipes mobiles en lien avec un centre de vaccination ou un établissement sanitaire" ou une livraison en vaccin d'AstraZeneca via "les officines".

"Toutes ces modalités alternatives relèveront d'une organisation locale à convenir entre les acteurs, en lien avec l'ARS", a ajouté la ministre.

## L'obligation vaccinale des professionnels en dernier recours?

Brigitte Bourguignon a aussi répété lors de la réunion que le taux de vaccination des professionnels d'Ehpad restait trop faible et qu'il fallait "redoubler d'efforts en termes de pédagogie", selon Annabelle Vêques.

Pour autant, et même si le ministère n'a récemment pas ménagé ses efforts pour les convaincre, la ministre chargée de l'autonomie n'a pas abordé la question d'une éventuelle obligation vaccinale, comme le réclame l'académie nationale de médecine.

"Mais s'il faut passer par une obligation vaccinale en dernier recours, on le fera", a formulé la directrice de la Fnadepa, rejoints par le représentant de la FHF, selon lequel "il y a un sujet éthique sur la question de la vaccination des professionnels".

Surtout si "le schéma vaccinal complet" n'apporte pas une protection à 100% contre les formes graves, a renchéri Marc Bourquin, rappelant qu'"aujourd'hui, on n'a pas d'élément là-dessus". L'idée n'est pas de dire "demain, on vaccine tout le monde de force" mais "la FHF considère que la question de généraliser la vaccination et qu'elle soit à terme systématique est posée" dans le cas où "la conviction ne marche pas".

Enfin, la question du déploiement des tests salivaires en Ehpad a été rapidement abordée, Brigitte Bourguignon répétant qu'ils arriveraient "prochainement", a rapporté Annabelle Vêques.

Après les écoles, "le secteur du grand âge est la deuxième cible du déploiement de ces tests, avec néanmoins un capacitaire de tests limité", a assuré Brigitte Bourguignon aux fédérations selon son cabinet, assurant que la ministre les a appelées "à faire remonter des propositions opérationnelles de déploiement, notamment dans le cas de suivi de clusters et de dépistage de professionnels".

cbe/ab

---

**Claire Beziau**

Journaliste

[claire.beziau@gerontonews.com](mailto:claire.beziau@gerontonews.com)

Partagez cet article/Donnez votre avis



## Actualités en rapport avec l'article

**Covid en Ehpad: la vaccination retardée pour les seuls cas confirmés**

BRÈVE 10/03/2021



**Sorties des résidents: Brigitte Bourguignon "plus ouverte" que le Conseil d'Etat**

ARTICLE 10/03/2021



**Les résidents "vaccinés suivant un schéma vaccinal complet"**

**Covid: l'académie de médecine veut obliger les soignants à se faire vacciner**

**peuvent sortir**

[ARTICLE](#) 09/03/2021

[ARTICLE](#) 08/03/2021

[AFFICHER PLUS D'ACTUALITÉS](#)

[Qui sommes-nous ?](#) [Contactez-nous](#) [Mentions Légales](#) [CGU](#) [La Charte](#)

[Fonctionnement du site](#) [Annonceurs](#) [Nos clients](#) [Dépêches en accès libre](#)

[Données personnelles](#) [Paramètres des cookies](#)